



Déclaration CAPA des psychologues 6 juillet 2018.

Aujourd'hui s'ouvre la CAPA «accès à la classe exceptionnelle».

Concernant la création de la classe exceptionnelle

Nous rappelons que la FSU porte la revendication d'un rythme unique de progression pour tous.

Tous.tes les psychologues n'auront pas accès à la classe exceptionnelle durant leur carrière, seule une minorité en bénéficiera, ce qui crée une inégalité importante dans la profession. Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU refusent l'idée qu'il y aurait une majorité de psychologue de « seconde zone » qui n'auraient pas les mêmes possibilités de carrière qu'une petite partie de leurs collègues. La FSU s'oppose à la notion de mérite avancée par l'administration. Comment croire que le mérite puisse être juste et objectivement mesuré pour promouvoir ou écarter les collègues de l'accès à la classe exceptionnelle alors que les avis littéraux dont nous avons connaissance se ressemblent ?

Concernant les critères d'accès au vivier 1

Les critères d'accès pour le vivier 1 ne sont pas opérants pour le corps des PsyEN car ils comportent des fonctions qui n'ont pas de lien avec le travail d'un psychologue : direction d'école, conseil pédagogique.... Pourquoi favoriser des psychologues qui ont eu ce parcours par rapport à des psychologues qui ont une carrière plus longue ?

Du fait de l'inadéquation des fonctions spécifiques aux missions de psychologues, nous notons une prépondérance des psychologues EDA dans le vivier 1.

Concernant les avis littéraux

La circulaire rectoriale en date du 16 avril 2018 notifiait aux inspecteurs et directeurs de formuler une appréciation littérale entre le 14 et le 20 mai, force est de constater que les avis n'ont pas été modifiés entre les deux campagnes de promotion. Certains collègues, ayant obtenu un avis trop neutre ou négatif, sont de fait désavantagés, et certains collègues, absents du premier tableau de 2017, obtiennent un meilleur avis rectoral.

Concernant le tableau d'avancement d'aujourd'hui, nous avons des propositions à vous soumettre.

Pour une plus grande reconnaissance de l'ancienneté, la FSU renouvelle sa demande de fongibilité des 2 viviers ou pour le moins une équité dans la répartition des promotions.

Concernant notre conception du service public

La hiérarchie sociale qui est induite par la création de la classe exceptionnelle va à l'encontre de notre conception du service public .

Nous considérons à la FSU que c'est en améliorant les conditions d'exercice de notre métier, avec

- des secteurs de 800 élèves,
- des créations de postes statutaires
- des créations de postes de psychologues surnuméraires permettant d'assurer les remplacements et les compléments de temps partiels, indispensable pour préserver la santé des collègues, actuellement mis à mal,
- une formation continue de haut niveau,

que le service rendu au public sera de qualité.

Au-delà de ces questions, la FSU revendique pour notre académie :

- le recours à l'embauches de psyEN contractuels afin de permettre aux psyEN EDA de couvrir l'ensemble de leurs missions dans des conditions correctes,
- que les psyEN EDO contractuels engagés dans une démarche de VAE pour l'accès au M2 soient reconduits sur leur poste jusqu'à l'aboutissement de leur démarche et l'obtention du titre. Pour rappel, ces personnels exercent leurs fonctions depuis plusieurs années et 20 postes de psyEN EDO restent à pourvoir pour la rentrée 2018,
- l'instauration d'une réunion trimestrielle psyEN EDA/EDO dans les CIO permettant de renforcer les liens entre 1er et 2nd degré.
- que l'article 10 du projet « Liberté de choisir son avenir professionnel » soit supprimé. Voilà quinze ans que la profession de psyEDO/COPsy est dangereusement malmenée, il est temps que cela cesse.

Merci pour votre attention.